

Avis : 10-13

Membres présents et représentés : 12 sur 12 membres à voix délibérative

**La mise en place du port de la carte professionnelle à la rentrée**

Afin d'assurer la sécurité (des personnes et des biens matériels ou intellectuels) dans l'ENSAIT et de contrôler les intrusions non désirées dans l'établissement, le port de la carte professionnelle pour les personnels (et de la carte étudiant pour les élèves) est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement. Par enceinte de l'établissement il faut entendre l'ensemble des bâtiments (administratifs, ateliers, laboratoires, salles de cours, cafétaria...), des parkings et des jardins.

La carte doit être portée de manière visible dès la porte ou grille de l'établissement franchie afin de faciliter l'identification.

La proposition du port de la carte professionnelle à l'Ensaït est soumise au vote des membres du CTP pour avis

Avis du CTP	Nombre de votants :	Pour	Contre	Abstention
Représentant des personnels	6	6		
Représentants de l'administration	6	6		

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

Le Directeur de l'ENSAIT

Xavier FLAMBARD

---

DATE D'AFFICHAGE 19/10/2010

---